



Traité Baba Metsia

Michna 3 - Chapitre 6

השוכר את החמור להוליכה בָּהָר,
והוליכה בבקעה,
בבקעה, והוליכה בָּהָר,
אָפְלוּ זו עֲשֶׂרֶת מִילִים וְזו עֲשֶׂרֶת מִילִים, וּמֵתָה,
חַיִּב.

שֹׂכֵר אֶת הַחֲמֹר וְהִבְרִיקָה,
אוֹ שֶׁנִּשְׂאֵת כְּאַנְגָּרִיא,
אוֹמֵר לוֹ "הֲרִי שְׁלַךְ לִפְנֵיךְ!"
מֵתָה אוֹ נִשְׁבְּרָה,
חַיִּב לְהַעֲמִיד לוֹ חֲמֹר.
השוכר את החמור להוליכה בָּהָר,
והוליכה בבקעה,
אִם הִחְלִיקָה, פְּטוֹר
וְאִם הוֹחֲמָה, חַיִּב.
בבקעה, והוליכה בָּהָר,
אִם הִחְלִיקָה, חַיִּב,
וְאִם הוֹחֲמָה, פְּטוֹר,
וְאִם מִחֲמַת הַמַּעֲלָה, חַיִּב.

Si quelqu'un loue un âne pour le conduire sur la montagne et il le conduit dans la vallée et il le conduit sur la montagne, bien que la distance soit de dix milles et l'autre de dix milles, si l'âne en meurt, il est responsable. Si quelqu'un loue un âne et qu'il devient aveugle ou qu'il est pris pour le service de corvée, le loueur peut lui dire : « Voici ce qui est à toi devant toi ».

S'il meurt ou s'il se fracture un membre, le loueur doit mettre un [autre] âne à sa disposition. Si quelqu'un loue un âne pour le conduire sur la montagne, et il le conduit dans la vallée, s'il glisse, il est quitte ; s'il s'échauffe, il est responsable. S'il le loue pour le conduire dans la vallée et il le conduit sur la montagne, s'il glisse, il est responsable et s'il s'échauffe, il est quitte. S'il s'est échauffé par la chaleur de la montée, il est responsable.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions